

DEPARTEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

ARRONDISSEMENT DE SAINT-NAZAIRE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°2022-111 – CRÉATION DE POSTE D'AGENTS CONTRACTUELS

Le dix-neuf octobre deux-mille-vingt-deux, à dix-huit heures quarante minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Pont-Château, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château/Saint-Gildas-des-Bois, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Danielle CORNET, Maire.

Convocation : le jeudi 13 octobre deux-mille-vingt-deux

Nombre de membres :

En exercice	33
Convoqués	33
Présents	25
Excusés	8

Présents :

Mme Danielle CORNET – M. Stéphane POILVÉ - Mme Sylvie FUSELLIER – M. Philippe ROUAUD - Mme Hélène MAVÉRAUD
M. Stéphane MÉREL - Mme Muriel MAHÉ - M. Armel MOYON – M. Paul LONGATTE - M. Christian BURLOT
M. Jean-François GAUTIER - Mme Valérie ROSE - Mme Françoise CRAND - M. Sébastien SOURGET
Mme Magali ANDRZEJEWSKI - M. Raphaël CONDÉ JIMENEZ - M. Régis GANDON- Mme Souad TERRASSIN
M. Sébastien COIRRE - Mme Lætitia GUTH - Mme Margareth SAMSON - Mme Sabrina DUVAL - Mme Nadège BLANCHARD
M. Jonathan HERVÉ - André THIBAUDEAU

Excusés :

Mme Sylvie MORAND (pouvoir à Mme Muriel MAHÉ)
Mme Eliane RENAUT (pouvoir à Mme Magali ANDRZEJEWSKI)
M. Gabriel DUVAL (pouvoir à M. Sébastien SOURGET)
Mme Caroline SOUFFLET (pouvoir à Mme Sylvie FUSELLIER)
Mme Christel NORMAND (pouvoir à Mme Danielle CORNET)
M. Brice CLOUET (pouvoir à M. André THIBAUDEAU)
M. Erwan TANNNEAU (pouvoir à M. Stéphane POILVÉ)
Mme Maddy SAVALLE (pouvoir à Mme Hélène MAVÉRAUD)

Secrétaire de séance :

M. Jonathan HERVÉ

Rapporteur :

Mme Danielle CORNET, Maire

Vu l'article L313-1 du Code de la Fonction Publique Territoriale, relatif à la création par l'organe délibérant de la collectivité des emplois ;

Suite à la forte augmentation du nombre d'enfants accueillis à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) et pour assurer le bon fonctionnement du Pôle Vie Scolaire Enfance, il est proposé de valider le besoin en renfort de personnel suivant :

- 1 poste d'adjoint d'animation à temps complet , à compter du 20 octobre 2022 jusqu'au 7 juillet 2023.

Par ailleurs, comme chaque année durant les vacances scolaires de la Toussaint, le Pôle Vie scolaire, Enfance accueille des stagiaires en cours de formation BAFA pour assurer le fonctionnement de l'ALSH. Afin de permettre d'accueillir ces stagiaires, il convient de créer des postes de contractuels.

Il est ainsi proposé de recruter les contractuels suivants :

- 2 postes d'adjoint d'animation à temps complet, à compter du 24 octobre 2022 jusqu'au 4 novembre 2022 inclus.

Leur rémunération est fixée au 1^{er} échelon de l'échelle C1 du grade d'adjoint d'animation

DELIBÉRÉ

- > De recruter les agents contractuels suivants :
 - 1 poste d'adjoint d'animation à temps complet, du 20 octobre 2022 jusqu'au 7 juillet 2023.
 - 2 postes d'adjoints d'animation à temps complet, du 24 octobre 2022 au 4 novembre 2022 inclus.
- > De fixer la rémunération de ces agents au 1^{er} échelon de l'échelle C1 des grades d'adjoints territoriaux.
- > D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Pour extrait conforme au registre,
A Pont-Château, le 20 octobre 2022

Le secrétaire de séance,
Jonathan HERVÉ

Le Maire,
Danielle CORNET



Signature of Jonathan Hervé, Secretary of the meeting, over the official seal of the Municipality of Pont-Château, Loire-Atlantique.



Signature of Danielle Cornet, Mayor, over the official seal of the Municipality of Pont-Château, Loire-Atlantique.

Prénom – Nom de l'auteur : Danielle CORNET
Qualité de l'auteur : Maire

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :
- De la transmission au contrôle de légalité le : 21/10/2022
- De la publication ou notification le : 21/10/2022

Le présent document peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale (6 allée de l'île Gloriette – C.S 24111-44041 NANTES CEDEX) ou par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible à partir du site internet www.telerecours.fr. Un recours gracieux pourra préalablement être réalisé dans le même délai auprès de la Mairie, place Dominique David, 44160 Pont-Château.